

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LUNDI, LE 6 MARS 2017 À 20 HEURES À LA SALLE COMMUNAUTAIRE.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Jean-Guy Poirier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers, Denis Gauthier, Denis Drouin et Dial Lepage.

Sont absents : Les conseillers Daniel Paquet et Stéphane-Alexandre Blais.

La directrice générale, Nathalie Arsenault, agit à titre de secrétaire de la séance.

**2017-03-06-01 Ouverture de la séance**

**2017-03-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que l'ordre du jour soit adopté.

**2017-03-06-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal**

Après lecture, il est proposé par le conseiller Denis Drouin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le procès-verbal de la séance du 6 février 2017 soit adopté.

**2017-03-06-04 Liste des déboursés du mois de février**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par la conseillère Annie Lévesque, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que cette liste au montant de 139 711,11 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2017-03-06-05 Correspondance (dons)**

**Association des personnes handicapées Action Chaleurs (APHAC)**

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), qu'un don de 50 \$ soit versé à l'APHAC comme contribution au 6<sup>e</sup> souper-bénéfice qui aura lieu le 27 mai prochain.

**2017-03-06-06 Avis de motion - Règlement 447-17  
Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (zonage)**

Le conseiller Denis Drouin donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon, le règlement numéro 447-17 modifiant le règlement numéro 362-09-2 (règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'intégrer et de rendre applicables la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain ainsi que le cadre normatif visant le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent.

**2017-03-06-07 Avis de motion - Règlement 448-17  
Concernant les nuisances**

La conseillère Annie Lévesque donne avis de motion de l'adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, du règlement numéro 448-17 concernant les nuisances.

**2017-03-06-08 Avis de motion – Règlement 449-17  
Concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion de l'adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, du règlement numéro 449-17 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

**2017-03-06-09 Avis de motion – Règlement 450-17  
Concernant les systèmes d'alarme**

Le conseiller Denis Gauthier donne avis de motion de l'adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, du règlement numéro 450-17 concernant les systèmes d'alarme.

**2017-03-06-10 Comité consultatif d'urbanisme – nomination des membres**

ATTENDU l'échéance du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la volonté des membres de poursuivre leur mandat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), de renouveler les mandats de madame Annie Dupéré et de messieurs Denis Gauthier, Dial Lepage, Armand Paquet et Nelson Bujold, et ce, conformément à l'article 7 du règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

**2017-03-06-11 Demande de dérogation mineure (lot 5 596 124)**

Le requérant désire construire une résidence et son puits d'eau sur ce terrain situé en zone agroforestière. La résidence et le puits seraient à 40 mètres d'un terrain en friche agricole alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 75 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte la décision de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT les restrictions reliées à l'épandage de fumier entre le 15 mai et le 15 août de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant est conscient du fait qu'il peut y avoir des odeurs provenant de l'épandage de fumier et en accepte les inconvénients;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection exige une distance de 30 mètres entre un puits et une parcelle en culture ou un bâtiment d'élevage;

ET compte tenu de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné le 22 février 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Drouin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 596 124 du cadastre du Québec.

**2017-03-06-12 Loi 106**

CONSIDÉRANT l'adoption de la loi 106, concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives, qui encadre l'exploitation des hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une telle loi constitue un obstacle au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit l'absence de droit de regard des municipalités sur tout puisement d'eau réalisé sur son territoire lorsque cette eau est puisée à des fins d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que la proposition du gouvernement va complètement à contresens du développement durable et de la réduction des gaz à effet de serre (GES);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Gauthier, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que la Municipalité de Saint-Siméon exige un moratoire de cinq ans sur la fracturation et demande d'avoir un droit de regard sur le droit d'expropriation qui est attribué aux entreprises gazières et pétrolières.

**2017-03-06-13 Adhésion URLS GÎM**

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que la Municipalité adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 124 \$, représentant le coût de la cotisation annuelle.

Messieurs Dial Lepage et Denis Gauthier sont délégués pour représenter la Municipalité à l'assemblée générale de l'organisme.

**2017-03-06-14 Avril – Mois de la Jonquille**

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Gauthier, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**2017-03-06-15 Autres sujets**

**2017-03-06-15-01 Service incendie – ajout d'un pompier volontaire**

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que monsieur Frank Aupetit soit désigné à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Siméon.

**2017-03-06-15-02 Structure régionale des offices municipaux d'habitation**

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que madame Annie Lévesque soit désignée à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Siméon pour siéger sur le comité de structure régionale des offices municipaux d'habitation.

**2017-03-06-16 Période de questions**

Divers échanges ont porté sur le règlement concernant les nuisances, sur les modalités entourant la taxe de bienvenue et sur le projet de loi 122.

Des commentaires positifs ont été donnés concernant la dernière édition de l'événement Plaisirs d'hiver des Pipianes qui s'est tenu à la fin février.

Une douzaine de personnes étaient présentes.

**2017-03-06-17 Levée de la séance**

La conseillère Annie Lévesque propose la levée de la séance.

---

Jean-Guy Poirier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale